

Protéger les vignes de la grêle

Coût. Ce traitement anti-grêle revient pour la première année à 10 € l'hectare, supportés par les ODG, aidés par le Département.

Protection. La côte de Beaune est protégée en priorité car c'est elle qui a le plus souffert. Le réseau sera opérationnel en juillet.

Les fameux générateurs à vortex anti-grêle qui vont protéger la côte de Beaune et la côte chalonaise arrivent enfin.

Nos viticulteurs n'auront bientôt plus peur de voir le ciel leur tomber sur la tête, sous forme de grêlons. Ils mettent en place un réseau de 34 générateurs à vortex en Côte-d'Or, destiné à protéger la côte de Beaune, les hautes côtes de Beaune, la côte du Couchois et la côte chalonaise, car ce sont les appellations qui ont le plus souffert des orages de grêle.

Cette solution n'évite pas à 100 % les orages de grêle, mais réduit leur impact de moitié, ce qui est suffisant pour la viticulture. Il ne s'agit pas des fameux canons anti-grêle d'antan dont l'efficacité était très ponctuelle et qui sont interdits d'utilisation. En fait, le générateur à vortex est un dispositif simple qui vaporise une solution acétonique dont l'iodure d'argent monte à 12 000 mètres, portée par l'air chaud, au cœur des cellules orageuses.

Ces particules microscopiques présentent l'avantage d'être hydrophiles et donc de capter l'humidité. Quand on sait qu'à ces altitudes, il se forme des blocs de glace de plus de 1,50 mètre qui sont brassés par des courants ascendants et descendants, on comprend mieux la formation épisodique mais catastrophique de grêlons qui ont la taille d'une balle de golf.

Ces particules d'iodures d'argent sont aspirées par les cumulonimbus, ces énormes nuages orageux, après avoir été portées par l'air chaud du



Le premier générateur à vortex anti-grêle a été posé à Volnay. Photo F. B.

“ Il ne faut pas croire qu'on écartera tous risques d'orages de grêle mais on les réduit de moitié. ”

Sébastien Lambert, technicien de l'Anelfa

générateur. Arrivées à ces altitudes, ces particules cassent ou fondent les plus gros morceaux de glace. Il en résulte une pluie de petite grêle et d'eau plus abondante.

Un réseau national

C'est l'association nationale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques (Anelfa) qui s'appuie sur des travaux d'agriculteurs et de physiciens depuis 1951.

Elle a mis au point les protocoles d'utilisation avec l'expérience qui est la sienne. Ce sont d'ailleurs deux techniciens de l'Anelfa qui installent actuellement ce réseau en Côte-d'Or. Ils en profitent pour faire de la péda-

gogie auprès des viticulteurs.

Ceux-ci apprennent à former des équipes d'alerte, car ce réseau doit fonctionner 24/24 heures. Ces générateurs ont été disposés sur trois lignes de front successives d'ouest en est, pour former un barrage contre l'arrivée des orages qui suivent cette route ouest-est.

Ce n'est pas le générateur installé à Volnay qui va sécuriser à lui tout seul les vignes de Volnay, car l'orage aura été amoindri dans sa charge de grêle, depuis Épinac. Il s'agit bien d'un réseau participatif. Il existe aussi d'autres réseaux d'autres régions et quand une alerte météo concernant de gros

orages est donnée, elle met en action toutes les régions de France qui sont déjà dotées de générateurs à vortex. Il faut savoir qu'un orage peut en effet se déplacer sur de vastes zones à près de 100 km/h. Les générateurs sont allumés trois à quatre heures avant l'arrivée de l'orage sur la zone concernée et leur action peut durer une dizaine d'heures.

Les spécialistes de l'Anelfa assurent par ailleurs que les retombées environnementales sont mille fois inférieures aux normes admises, en terme de dispersion d'iodure d'argent.

Une nécessité économique

Après la catastrophe climatique de l'an dernier, qui a mis à mal toute une partie de la production viticole de la côte de Beaune, ils ont décidé de réagir. C'est une urgen-

CONTEXTE

Il a fallu plusieurs orages de grêle et plus particulièrement celui du 23 juillet 2013 qui dévasta une grande partie des appellations de la côte de Beaune pour que les organismes de défense et de gestion viticoles (ODG) se décident à adopter un moyen de lutte efficace contre ce fléau. Cette catastrophe, qui a ravagé près de la moitié de la production en côte de Beaune entre Savigny-lès-Beaune et Volnay, a même anéanti certaines appellations jusqu'à 90 %, comme le beaune 1^{er} cru Clos des Mouches. Après les petites récoltes des millésimes 2012, 2011 et 2010, il est vital de reconstituer les stocks.

ce économique, car le millésime 2013 est de très bonne qualité mais il a été réduit de plus de 30 % en volume. Les viticulteurs ne peuvent même plus s'en remettre à la providence, en espérant que les orages de grêle les épargneront cette année. En effet, le réchauffement climatique général de la planète fait plutôt craindre le contraire.

Les scientifiques estiment dans leur grande majorité que les catastrophes climatiques pourraient, selon certaines prévisions devenir plus graves et plus fréquentes. Il faut savoir que certaines communes de cette zone ont été grêlées six fois en 12 ans, soit une année sur deux. Il en va sans doute de la pérennité de la viticulture en Côte-d'Or.

FRANCK BASSOLEIL

franck.bassoleil@lebiennpublic.fr